



CONSEIL DE TUTELLE

Quatorzième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 24 juin 1954,
à 14 h. 25

NEW-YORK

SOMMAIRE

Pages

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée: a) rapport annuel de l'Autorité administrante (T/1114 et Add.1, T/1122, T/1124); b) pétitions visées au paragraphe 2 de l'article 85 du règlement intérieur (<i>suite</i>)	
Discussion générale	125
Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle du Samoa-Occidental: rapport annuel de l'Autorité administrante (T/1119, T/1122, T/1126)	
Exposé préliminaire	128
Questions concernant le Territoire sous tutelle et réponses du représentant spécial	131

Président: M. Miguel Rafael URQUIA (Salvador).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil de tutelle: Australie, Belgique, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Nouvelle-Zélande Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et de la culture, Organisation mondiale de la santé.

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée: a) rapport annuel de l'Autorité administrante (T/1114 et Add.1, T/1122, T/1124); b) pétitions visées au paragraphe 2 de l'article 85 du règlement intérieur (*suite*)

[Points 4, c, et 5, de l'ordre du jour]

Sur l'invitation du Président, M. J. H. Jones, représentant spécial de l'Autorité chargée de l'Administration du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée, prend place à la table du Conseil.

DISCUSSION GÉNÉRALE

1. M. SEARS (Etats-Unis d'Amérique) déclare que le fait dominant, en Nouvelle-Guinée, est que la plupart des autochtones habitant cette région, aussi étendue que le Royaume-Uni, et qui compte au total 1 million de Mélanésiens, n'en sont qu'à leurs premiers contacts avec le monde extérieur. La délégation des Etats-Unis admire le courage des patrouilles dirigées par les Australiens et les méthodes humanitaires qu'elles utilisent pour la pénétration pacifique de la Nouvelle-Guinée.

2. L'ordre institué après plusieurs générations de luttes tribales a grandement contribué au progrès de la civilisation dans le Territoire. Il est également important de noter que les rapports des villageois entre eux ont changé; selon les sociologues, une révolution psychologique s'est opérée au cours des trente dernières années. A mesure que ces régions connaissent une paix et une stabilité toujours plus grandes, la méfiance et l'esprit querelleur ont fait place à des relations de bon voisinage et à l'esprit de coopération collective.

3. La délégation des Etats-Unis estime que le Gouvernement de l'Australie pose des fondations solides sur lesquelles le peuple de la Nouvelle-Guinée pourra édifier l'avenir. Ces fondations pourraient être renforcées par des plans à long terme de progrès économique et culturel. La délégation des Etats-Unis est convaincue, à ce sujet, que l'Administration ne perdra jamais de vue qu'il faut sauvegarder le patrimoine des populations mélanésiennes; la protection accordée à ces peuples, chez eux, constitue, aux yeux de M. Sears, un signe encourageant, car elle leur permettra un jour de diriger leurs destinées sans crainte d'être annexés de l'extérieur. M. Sears a la conviction que ces peuples, à mesure qu'ils progresseront vers ce but qu'est l'autonomie, ne deviendront pas la proie d'une nouvelle forme de colonialisme inspirée du communisme, dont le caractère d'oppression serait plus grave que celui de tout système impérialiste du passé. Il est persuadé qu'avec le temps les populations de la Nouvelle-Guinée s'habitueront aux horizons plus larges du monde moderne plus rapidement que d'aucuns pourraient le croire.

4. M. S. S. LIU (Chine) a noté avec intérêt que des régions nouvelles avaient été entièrement ou partiellement placées sous le contrôle de l'Autorité administrante au cours de l'année. Il regrette que quatre personnes aient trouvé la mort dans l'accomplissement de cette tâche et espère que les responsables seront bientôt punis. M. Liu constate que l'Administration n'a créé que deux nouveaux conseils de village pendant l'année, que le Conseil législatif composé de 29 membres ne comprend que trois membres autochtones, dont deux originaires du Territoire sous tutelle, et que les conseils de district et les conseils consultatifs municipaux ne comprennent pas de membres autochtones. Etant donné les questions dont s'occupent ces conseils, M. Liu ne croit pas que les habitants autochtones soient suffisamment représentés par les fonctionnaires intéressés.

5. Il semble qu'à quelques exceptions près, le pouvoir judiciaire soit toujours exercé par des fonctionnaires de l'Administration. Comme l'Autorité administrante n'a pas fourni de statistiques distinctes concernant le nombre des autochtones employés dans l'Administration du Territoire sous tutelle, le Conseil ne peut savoir à quel rythme ce nombre s'accroît; à l'avenir, l'Autorité administrante devrait indiquer le nombre d'autochtones nommés à des postes administratifs et fournir des précisions sur ces postes. Le représentant de la Chine a cependant été heureux d'apprendre que l'Administration avait créé une nouvelle division auxiliaire de la fonction publique offrant une carrière permanente à des fonctionnaires qualifiés, qu'elle se proposait de nommer des autochtones dans d'autres divisions de l'Administration et qu'elle avait créé un Institut administratif qui permettra de former des fonctionnaires autochtones. M. Liu espère que les futurs rapports annuels donneront des renseignements à ce sujet.

6. La Nouvelle-Guinée produit bien plus de coprah que le Papua; il ne semble donc pas équitable que les producteurs locaux de la Nouvelle-Guinée n'envoient, comme le Papua, qu'un représentant au Papua and New Guinea Copra Marketing Board qui ne comprend d'ailleurs pas de membres autochtones. Le représentant de la Chine demande à l'Autorité administrante de faire connaître au Conseil, lors de sa session suivante, ce qu'elle aura décidé au sujet de l'incompatibilité qui semble exister entre les dispositions de l'Article 76, paragraphe d, de la Charte et la clause selon laquelle les deux tiers des actions de certaines catégories de sociétés doivent être détenus par des sujets britanniques. M. S. S. Liu espère aussi que le prochain rapport annuel donnera des renseignements plus détaillés sur les conclusions auxquelles le groupe de techniciens chargé d'effectuer une enquête sur la situation des mines d'or aura abouti au sujet des redevances sur l'or.

7. A propos de la question des châtiments corporels, M. Liu déclare que bien que des coups de badine ne soient pas particulièrement douloureux, ce châtiment est contraire aux droits de l'homme et devrait être remplacé par des peines plus humanitaires dont les effets répressifs ne seraient pas nécessairement moindres que ceux des châtiments corporels.

8. La réduction considérable des dépenses d'enseignement et la diminution de la part de l'instruction publique dans le budget ont, de toute évidence, retardé les progrès de l'enseignement, en particulier parmi la population autochtone. Les dépenses consacrées à l'équipement des écoles ne sont pas des dépenses courantes; par conséquent, les crédits consacrés une année à l'équipement pourraient être affectés l'année suivante à la construction de nouvelles écoles. Les économies réalisées, grâce à l'accroissement de la production locale, sur les denrées importées pour l'alimentation des élèves pourraient être utilisées avec profit pour d'autres parties du programme d'enseignement. M. Liu espère que l'Administration fera tout son possible pour accélérer la formation du personnel enseignant et augmenter le nombre des bourses d'études à l'étranger.

9. Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) déclare qu'en prenant note des résultats appréciables obtenus en Nouvelle-Guinée par l'Autorité administrante, le Conseil tiendra compte de l'étendue considérable du Territoire et de son caractère extrêmement accidenté, de la diversité des races qui l'habitent et du caractère primitif de sa structure sociale. L'Autorité administrante a renforcé de façon considérable son contrôle; seul 10 pour 100 de la superficie totale du Territoire échappe encore à son autorité. Le meurtre tragique, au cours d'une patrouille, de deux fonctionnaires et de deux autochtones appartenant aux forces de gendarmerie soulignerait, s'il en était besoin, les dangers qui s'attachent à l'administration de la Nouvelle-Guinée; le représentant du Royaume-Uni a constaté avec satisfaction l'esprit humanitaire dans lequel l'Autorité administrante poursuit sa politique de pénétration.

10. La construction des routes est un facteur essentiel de l'œuvre de civilisation et de développement économique dans les pays arriérés. En Nouvelle-Guinée, les obstacles que pose le terrain sont immenses et les frais seront très élevés, mais on connaît l'esprit d'initiative des Australiens, et le représentant du Royaume-Uni est heureux de constater que la construction des routes indispensables se poursuit régulièrement,

11. L'Autorité administrante fait preuve de réalisme en ce qui concerne le progrès politique, et elle poursuit une politique saine en créant des conseils de villages. Chaque conseil représente un assez grand nombre de villages et l'adjonction de deux conseils aux quatre qui existaient déjà constitue un progrès réel. On ne peut s'attendre à des résultats spectaculaires, mais l'Autorité administrante encouragera les habitants à gérer leurs propres affaires à mesure qu'ils seront à même de le faire. L'expérience de sir Alan Burns l'incite à croire que l'actuel système de nomination des membres du Conseil législatif, d'après lequel les membres sont désignés après libre consultation entre les groupes intéressés, présente l'avantage de la souplesse et correspond aux principes démocratiques. Cependant, le représentant du Royaume-Uni comprend fort bien ceux qui désirent voir conférer à ce Conseil des pouvoirs plus étendus et il sait que l'on en viendra, en temps voulu, au principe de l'élection.

12. La façon pratique dont l'Administration envisage l'élaboration de plans économiques est la meilleure. La délégation du Royaume-Uni a noté avec satisfaction l'établissement de sociétés coopératives, notamment pour le cacao et le riz, et elle a été heureuse d'apprendre que la population avait favorablement accueilli les cours de perfectionnement créés par le Département de l'agriculture. Ce développement marqué de l'activité des coopératives est conforme aux suggestions du Conseil. Il y a lieu de féliciter l'Administration pour les efforts qu'elle déploie en vue de diversifier la production et pour les recherches agricoles qu'elle mène; ces entreprises seront couronnées de succès.

13. La délégation du Royaume-Uni se réjouit de l'extension des services médicaux et de santé publique, surtout en ce qui concerne les hôpitaux des régions éloignées du Territoire, ainsi que de la création, sur recommandation du Conseil consultatif de l'enseignement, d'un programme de bourses d'études secondaires en Australie. Cet organe semble travailler de façon constructive et avec beaucoup de bons sens, et son action doit donner de bons résultats.

14. Il convient de féliciter l'Autorité administrante de la tâche qu'elle accomplit dans le Territoire. L'Australie n'en retirera guère d'avantages, mais la population de la Nouvelle-Guinée en bénéficiera grandement.

15. M. SERRANO GARCIA (Salvador) déclare que sa délégation se rend parfaitement compte des difficultés que créent à l'Autorité administrante la diversité des tribus de la Nouvelle-Guinée, de leurs coutumes et de leurs langues, ainsi que la structure primitive de la société indigène. Le Territoire n'a pas encore été complètement exploré et pacifié, ce qui fait peser une menace permanente sur les habitants et sur leurs biens et entrave la mise en valeur des ressources. La campagne de pacification que mène l'Autorité administrante au moyen de patrouilles est très méritoire et l'on peut espérer qu'en dépit des regrettables pertes que cette méthode a déjà entraînées, la pénétration des 8.500 milles carrés de territoire interdit sera terminée aussitôt que possible.

16. Dans l'état actuel du développement politique du Territoire, les conseils de villages constituent le meilleur moyen de faire gagner la civilisation et doivent être multipliés autant que possible. Les exemples de Baluan et de la Nouvelle-Bretagne sont des signes encourageants; ils montrent que la population indigène

aspire à l'autonomie et au droit de disposer d'elle-même. L'Autorité administrante se doit de l'encourager en chargeant des fonctionnaires spécialisés d'habituer la population à tirer tout le parti possible de ces conseils de villages.

17. Pour vaincre l'isolement des éléments qui composent la population du Territoire, il serait utile de créer et d'entretenir un sentiment régional qui pourra, plus tard, donner naissance à un sentiment national.

18. Il faudra des investissements importants si l'on veut utiliser pleinement les vastes ressources naturelles du Territoire. M. Serrano García appuie chaleureusement les efforts que l'Administration déploie pour réunir les fonds nécessaires. Il faudrait trouver, grâce à l'impôt, des ressources pour améliorer les services existants et en créer de nouveaux. Comme le Conseil l'a souligné à sa dixième session (A/2150, p. 297), un autre bon moyen serait d'accroître l'extraction de l'or.

19. Tant que l'Administration maintiendra les châtements corporels et les restrictions aux déplacements, le Conseil continuera à recommander leur abolition. M. Serrano García n'en apprécie pas moins ce que fait l'Autorité administrante dans le domaine économique et le domaine social et espère que les résultats seront encore meilleurs à l'avenir.

20. Il serait bon de développer l'enseignement secondaire, d'accorder davantage de bourses d'études à l'étranger et de multiplier les écoles publiques et les écoles des missions, actuellement peu nombreuses. M. Serrano García félicite l'Autorité administrante de l'œuvre qu'elle accomplit en ce qui concerne l'enseignement, mais espère trouver dans le prochain rapport annuel des renseignements plus complets sur les progrès réalisés dans ce domaine.

21. M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) fait observer que la Nouvelle-Guinée) est l'un des derniers pays gagnés par la civilisation. Dans les régions inexplorées, soit 10 pour 100 de la superficie du Territoire, la population vit comme à l'âge de pierre. Par sa topographie, la Nouvelle-Guinée est l'un des Territoires sous tutelle les plus variés qui soient. La Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Pacifique (1953) a été profondément impressionnée par les problèmes que posent de si grands obstacles naturels, même dans l'état actuel du développement économique.

22. Dans un Territoire où la guerre tribale vient seulement de disparaître, où, depuis si longtemps, des groupes ethniques et linguistiques extrêmement variés ont vécu pratiquement isolés les uns des autres, il faut féliciter l'Autorité administrante de son œuvre patiente et dangereuse de pénétration pacifique. Elle a eu tout à fait raison de chercher surtout à créer des organes locaux dans les régions où la population est capable de participer à la gestion de ses propres affaires et, pour cela, d'accroître le nombre des conseils de villages et de former des autochtones qui puissent occuper des postes importants dans l'Administration. Dans l'état actuel des choses, ce serait ignorer la réalité que d'essayer de transformer la structure tribale de la Nouvelle-Guinée en lui superposant un système politique moderne; au contraire, il faut inviter l'Autorité administrante à faire surtout porter ses efforts sur l'économie et l'enseignement.

23. On pourrait accélérer le développement économique en mettant au point une série de plans régionaux après une enquête approfondie sur les ressources potentielles

du Territoire. Pour élever le niveau de vie de la population, il faudrait coordonner le développement de l'industrie indigène et les investissements de capitaux locaux et étrangers. L'Autorité administrante devrait veiller à ce que les sociétés étrangères, notamment dans les industries extractives, participent pleinement à cette œuvre et à ce que les investissements en biens d'équipement continuent à une cadence soutenue.

24. Il faut aussi féliciter l'Administration de ce qu'elle fait pour développer et diversifier l'agriculture, et notamment du succès de ses programmes de culture du riz, qui font partie d'une série de mesures destinées à rendre le Territoire moins tributaire de l'étranger pour les denrées alimentaires. Il est réconfortant de constater que, pour la première fois depuis la guerre, la Nouvelle-Guinée a une balance commerciale favorable, par suite de l'augmentation de ses principales productions d'exportation. A ce sujet, l'action du Land Development Board, qui cherche à encourager une utilisation plus rationnelle des terres, devrait permettre d'accroître les récoltes et de défendre les intérêts fonciers des indigènes. Les progrès accomplis dans la construction de routes sont, de même, très encourageants.

25. L'Administration s'est attaquée aux problèmes de la santé publique avec énergie mais devrait accorder plus d'attention à la formation de personnel autochtone, notamment de femmes, et à l'enseignement en général en octroyant des subventions plus importantes aux écoles des missions, comme il a été suggéré par le représentant de la Belgique à la 541^{ème} séance, ainsi que dans les observations de l'UNESCO (T/1124). De toute évidence, les deux écoles d'instituteurs sont loin de suffire. Le problème de la langue d'enseignement dans un pays comme la Nouvelle-Guinée, où l'on parle de nombreux dialectes, demande une attention spéciale; le Conseil consultatif de l'enseignement a reconnu qu'il fallait utiliser l'anglais assez tôt; il est ainsi dans la bonne voie. La Nouvelle-Zélande accueille aussi avec satisfaction la création d'un système de bourses.

26. M. RYCKMANS (Belgique) déclare que, dans l'ensemble, l'année considérée a été une année de progrès. Les progrès réalisés n'ont pas été spectaculaires, mais il ne faut pas oublier que la Nouvelle-Guinée est le Territoire sous tutelle le plus arriéré et le plus difficile. Les progrès ne manqueront pas de devenir plus marquants d'année en année. Il faut féliciter l'Autorité administrante de rester fidèle à sa politique de pénétration pacifique, bien qu'il arrive, comme ce fut le cas l'année dernière, que ses agents perdent la vie dans l'accomplissement de cette tâche difficile. Depuis bien des années, l'Australie assume les deux tiers des dépenses publiques totales du Territoire. Le désintéressement qu'elle montre en s'acquittant de sa mission en Nouvelle-Guinée mérite tous les éloges.

27. Le représentant de la Chine ayant relevé le petit nombre des représentants autochtones au Conseil législatif, M. Ryckmans rappelle que dans tous les Territoires sous tutelle ou non autonomes les fonctionnaires qui siègent dans ces conseils représentent et protègent en fait les intérêts des indigènes. Ce serait une grave erreur que de les tenir pour les représentants des intérêts de la population européenne.

28. M. Ryckmans s'associe pleinement aux vues du représentant de la France (528^{ème} séance) selon lesquelles l'organisation des collectivités indigènes est

l'une des fonctions principales des commissaires de district. Au lieu de s'adjoindre des spécialistes pour l'organisation des conseils de village et d'autres corps semblables, les commissaires de district devraient être eux-mêmes ces spécialistes et avoir des adjoints pour les autres tâches administratives qui ne nécessitent pas des connaissances aussi particulières.

29. Quant au service médical, il est encore embryonnaire. Le budget prévoit un personnel médical beaucoup plus important que le personnel actuel, ce qui montre les efforts que l'Administration entend consacrer à ce domaine. Il faut espérer que tout sera fait pour compléter ces cadres.

30. Les progrès de l'enseignement présentent une importance de premier ordre. Les missions font déjà beaucoup dans ce domaine et sont prêtes à redoubler d'efforts. Les missionnaires ont reçu une certaine préparation pédagogique; ils ne pensent pas à se retirer le plus tôt possible, avec une pension; ils connaissent beaucoup mieux les langues indigènes que la plupart des fonctionnaires. Ils ont pour principe de pénétrer partout, même dans les régions les plus difficiles. Quarante pour cent des autochtones sont déjà chrétiens; si les missionnaires ont su gagner les cœurs au point d'obtenir des conversions, ils sauront aussi attirer des élèves dans leurs écoles. Ceci est particulièrement vrai de l'instruction des filles, qui est de la plus haute importance pour l'avenir du pays. Des femmes sont indispensables pour l'enseignement des filles, mais, en dehors des missions, il est très difficile de trouver des Européennes qui soient disposées à enseigner dans les écoles de brousse de la Nouvelle-Guinée. Le représentant de la Belgique cite des chiffres qui montrent que, dans toutes les classes, le nombre des filles est beaucoup plus important dans les écoles des missions que dans les écoles de l'Administration.

31. Les dépenses inscrites au budget de l'enseignement sont manifestement insuffisantes, et le Gouvernement australien le reconnaît. Mais il est inutile de prévoir des dépenses plus importantes si l'on n'augmente pas le nombre des instituteurs. Les missions, de leur côté, sont évidemment limitées dans leurs efforts par l'insuffisance de leurs ressources. Pour remédier à cette situation, il faut augmenter les subventions destinées aux écoles des missions dont l'Etat finance actuellement 25 pour 100 des dépenses environ. Certes, un grand nombre des écoles missionnaires sont encore très primitives, mais elles peuvent progresser; la perspective d'offrir aux missions la possibilité d'obtenir une contribution supplémentaire de l'Etat, pourvu qu'elles assurent un niveau d'enseignement satisfaisant, poussera certainement les missions à améliorer leurs écoles. L'Etat devrait accorder des subventions non seulement pour la rémunération des instituteurs, mais aussi pour la construction de bâtiments scolaires convenables. La fréquentation scolaire augmenterait probablement si les écoles étaient installées dans des constructions de type européen et non plus dans des pailotes. En résumé, dans un pays arriéré comme la Nouvelle-Guinée, la meilleure méthode pour développer l'enseignement est d'avoir largement recours au concours et au dévouement des missionnaires.

M. J. H. Jones, représentant spécial de l'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée, se retire.

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle du Samoa-Occidental: rapport annuel de l'Autorité administrante (T/1119, T/1122, T/1126)

[Point 4, b, de l'ordre du jour]

Sur l'invitation du Président, M. Edmonds, représentant spécial de l'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle du Samoa-Occidental, prend place à la table du Conseil.

EXPOSÉ PRÉLIMINAIRE

32. M. MUNRO (Nouvelle-Zélande) présente le représentant spécial aux membres du Conseil.

33. M. EDMONDS (Représentant spécial pour le Samoa-Occidental) dit que l'Assemblée législative du Samoa-Occidental a tenu une session de dix jours en mars 1954. Comme il est de coutume à la session de mars, elle n'a adopté aucune loi importante, mais elle a discuté en détail les prévisions budgétaires pour l'année. Elle a également examiné plusieurs rapports: le rapport annuel sur le plan de développement, divers rapports des départements, et ceux de ses commissions sur la monnaie, sur une pétition privée et sur l'arbitrage.

34. Les élections pour une nouvelle Assemblée législative ont eu lieu le 13 avril 1954. Trois des anciens membres samoans ont été réélus, deux sans opposition et un après un vote au scrutin secret au Fono des Faïpoulés. Trois autres Samoans ont été présentés dans leur district sans opposition et leur candidature a été dûment approuvée par le Fono des Faïpoulés. Six circonscriptions ont présenté au moins deux candidats. Dans quatre cas, le Fono des Faïpoulés a voté conformément à la procédure décrite dans le rapport annuel¹. Dans les deux autres cas, un candidat unique a été accepté par tous les partis avant les élections. Onze membres samoans représentent les onze districts politiques traditionnels. Quant au douzième membre, dont la candidature a été présentée à la dernière minute par le district d'Atua, il avait recueilli, au Fono des Faïpoulés, autant de voix que le membre sortant qui avait été de nouveau proposé par le district d'Atua. Le Fono a décidé que le membre sortant continuerait à représenter Atua et que l'autre candidat, M. Fonoto, président du parti démocratique samoan, serait le douzième membre samoan de l'Assemblée législative. L'élection de 1954 a été la mieux organisée et la plus satisfaisante qui ait eu lieu jusqu'à ce jour.

35. Les cinq membres européens de l'Assemblée législative ont également été élus le 13 avril 1954. Il y avait dix candidats pour les cinq sièges. Bien que la grande majorité des personnes inscrites sur la liste électorale européenne soient des métis, trois des membres européens élus ne le sont pas. La campagne électorale a été très brève et a consisté essentiellement en déclarations personnelles et en allocutions radiodiffusées. Un seul groupe a sollicité les suffrages des électeurs en leur rendant visite à leur domicile.

36. Les nouveaux membres non fonctionnaires du Conseil exécutif ont été désignés respectivement par les membres samoans et les membres européens de l'Assemblée législative et ont prêté serment le 13 mai 1954 à une session spéciale de l'Assemblée.

¹ Voir *Report by the New Zealand Government to the General Assembly of the United Nations on the Administration of Western Samoa for the Calendar Year 1953*, Department of Island Territories, Wellington, 1954.

37. A cette session, l'Assemblée législative a constitué ses commissions permanentes. Elle a décidé de maintenir ses commissions permanentes pour la santé et les travaux publics, de fusionner celles de l'enseignement et de la radiodiffusion et de créer une nouvelle commission permanente pour l'agriculture et les coopératives. Ces changements indiquent que les membres de l'Assemblée se rendent compte de l'importance croissante de l'agriculture et des coopératives et pensent que la radiodiffusion servira de plus en plus à l'instruction des adultes.

38. Le premier rapport annuel sur le plan de développement a fait l'objet d'un débat à l'Assemblée législative en mars et ce débat a été radiodiffusé comme toutes les séances de l'Assemblée. Sans épuiser le sujet, ce débat a fait utilement connaître le contenu du plan et les progrès de son exécution. A ce propos, les trois membres samoans ont marqué la nécessité de respecter les coutumes samoanes et indiqué les résultats probablement défavorables que l'on obtiendrait à vouloir modifier trop rapidement la structure traditionnelle de la société samoane dans l'ordre politique ou économique. Deux membres européens ont insisté sur la nécessité d'un progrès harmonieux et sur l'importance qu'il convient d'attacher au côté économique du plan avant de compter en atteindre l'objectif politique final. Un troisième membre européen a semblé appuyer les opinions exprimées par les orateurs samoans. Le rapport annuel a été traduit en samoan et largement diffusé dans tout le Territoire. Le Fono des Faïpoulés a également discuté certains aspects du plan.

39. Le Comité de travail chargé du plan de développement a tenu 22 séances depuis septembre 1953; il comprend deux nouveaux membres; à savoir le nouveau membre européen du Conseil exécutif et le nouveau président du Fono des Faïpoulés. Le Comité a fait des recommandations provisoires sur la plupart des questions politiques importantes soulevées dans la déclaration prononcée le 19 mars 1953 par le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande (T/1079, annexe I), mais il ne les a pas encore discutées avec le Haut-Commissaire. D'une manière générale, la population semble bien accueillir le plan de développement, tout en laissant à ses représentants politiques le soin d'en discuter publiquement, du moins pour le moment. Le fait que, dans les *calypso songs* qu'ils ont chantés lors de la récente visite du Gouverneur général de la Nouvelle-Zélande, les Samoans ont fait des allusions directes au plan de développement, indique qu'ils en connaissent l'existence. L'Administration assurera une large diffusion aux recommandations du Comité de travail dès qu'elles seront rédigées sous leur forme définitive et elle s'efforcera de susciter les observations et les contre-propositions de la population avant que l'assemblée constituante ne se réunisse à la fin de 1954.

40. L'Autorité chargée de l'administration essaie d'associer plus étroitement les membres non-fonctionnaires du Conseil exécutif au travail et aux décisions des organes exécutifs et des divers départements. Le Conseil exécutif a examiné diverses suggestions en ce sens et ses recommandations sont à l'étude.

41. Un Conseil d'administration locale (Local Government Board), créé en avril, a consacré trois séances à diverses questions portant sur l'administration locale, l'adduction d'eau et l'organisation de tribunaux de district. Il a reçu des demandes de renseignements et des délégations de nombreux villages, notamment de Matautu qui avait envoyé, en 1953, une pétition sur l'ad-

ministration locale et d'autres sujets. Le Conseil exécutif a recommandé de créer, à Apia, un comité de l'urbanisme composé de fonctionnaires des divers départements intéressés, qui travailleraient en étroite liaison avec les milieux d'affaires et les autorités de village, et qui donneraient des avis à l'Administration touchant les routes, la circulation, les constructions et l'utilisation des loisirs dans la région d'Apia.

42. La première étape de l'enquête économique est achevée. Le rapport définitif sera à la disposition de l'Administration d'ici quelques mois. L'avant-projet connu actuellement permet de croire que ce rapport sera des plus utiles. A sa session de mars, l'Assemblée législative a voté un crédit supplémentaire de 11.600 livres pour financer le projet de levé aérien. Un hangar a été construit et la prise des photographies aériennes a commencé. Si le temps exceptionnellement clair se maintient, il sera possible d'achever la prise des photographies aériennes en 1954.

43. En mars, un fonctionnaire australien expérimenté, venu de la Nouvelle-Guinée, a été nommé *Registrar of Co-operatives*. Il a élaboré un règlement des sociétés coopératives qui va être promulgué. Une vingtaine d'associations sont désireuses d'être enregistrées comme coopératives commerciales. Certaines d'entre elles ont déjà commencé des opérations commerciales mais, malheureusement, dans la plupart des cas, elles ne semblent pas assez solvables pour être reconnues immédiatement. On leur donne tous les encouragements et tous les concours possibles, notamment des cours sur les pratiques commerciales, sur l'emploi des formulaires et des livres comptables agréés pour les coopératives, etc.

44. A la fin du mois de mars, un nouveau Directeur de l'agriculture a pris ses fonctions; il a déjà augmenté son personnel de quatre stagiaires samoans. La Commission du Pacifique sud a entrepris des recherches extensives et intensives sur les mœurs du scarabée rhinocéros et sur les moyens de lutter contre cet insecte; un entomologiste de la Commission étudiera ce problème au Samoa pendant trois ans.

45. Un comité départemental a été nommé vers la fin de 1953 pour étudier le régime fiscal du Territoire. Il a déjà présenté un rapport sur les tarifs douaniers et les droits de succession; il étudie actuellement l'impôt dit *store tax*, la taxe à l'exportation et l'impôt sur le revenu.

46. Il a été convenu provisoirement qu'en attendant que la gestion des New Zealand Reparation Estates soit confiée à une société ou à un conseil samoan, le directeur général de cet organisme devra prendre l'avis d'un comité consultatif local pour les questions de politique générale. Le Conseil exécutif a fait, à cet effet, certaines recommandations détaillées que l'Autorité administrante examine actuellement.

47. Le régime du contrôle des prix a fait l'objet d'un examen détaillé au début de 1954 et, après un débat du Conseil exécutif, le contrôle des prix a été supprimé, sauf pour une vingtaine de produits de première nécessité.

48. Un rapport très complet sur l'instruction publique a été présenté à l'Assemblée législative en mars, mais ni la commission de l'enseignement ni le gouvernement n'ont pu encore l'examiner en détail.

49. En ce qui concerne la pénurie de personnel, la situation s'est améliorée au cours des derniers mois. Un inspecteur principal de l'hygiène publique, un com-

mandant des pompiers et un fonctionnaire chargé de l'impôt ont été nommés, de nouveaux instituteurs sont arrivés et l'Administration a sollicité des candidatures pour les postes d'ingénieur principal et de conducteur des travaux routiers. Toutefois, si l'on veut que le développement du pays se poursuive avec la rapidité et l'efficacité désirables, il faudra encore plus de personnel spécialisé dans l'agriculture, l'enseignement, les travaux publics et l'hygiène publique.

50. Il est évident que les prix élevés qu'obtiennent actuellement ses produits d'exportation ont valu au Samoa-Occidental, du moins pour le moment, une prospérité presque sans précédent. Malheureusement cette prospérité n'est pas solidement fondée sur l'accroissement régulier de la production par habitant. On a constaté que le taux annuel d'accroissement naturel de la population du Samoa pour la période de 1946 à 1951 a été le plus élevé du monde; néanmoins, le volume des exportations par habitant est en baisse ou du moins n'a pas augmenté. En 1951, près de la moitié de la population avait moins de 16 ans — en d'autres termes, n'était pas pleinement productive. De plus, comme il arrivait à produire des denrées alimentaires en quantité suffisante pour sa consommation et qu'il obtenait des prix très élevés pour ses exportations, le pays avait une idée fautive de la production par habitant et la masse ne pouvait mesurer la gravité de la situation.

51. Les prévisions budgétaires pour l'exercice 1954 reflètent la prospérité du moment. Les prélèvements sur les réserves et les impôts doivent fournir 1.133.900 livres, montant sans précédent; 24 pour 100 de cette somme sera affectée à l'acquisition de biens de capital. Ne sont pas compris dans cette somme les subventions et versements que le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande doit accorder et qui s'élèvent à quelque 80.000 livres.

52. Les exportations totales de 1953 ont atteint le chiffre record de 1.954.689 livres. L'excédent de la balance commerciale (commerce visible) a dépassé 600.000 livres. Les exportations de cacao et de bananes ont dépassé tous les chiffres des années précédentes, tant en volume qu'en valeur. Malheureusement, les pluies survenues à la fin de 1953 et au début de 1954 ont nui à la production du cacao, mais il est possible que la récolte de novembre remédie à cette situation. En 1953, les exportations de coprah ont été inférieures de près de 6.000 tonnes à celles de 1952. Cette baisse est probablement due, premièrement, à l'expédition d'un chargement important de coprah qui a quitté Apia dans les derniers jours de décembre 1952, relevant ainsi le chiffre des exportations pour l'année 1952 au détriment de celui de 1953; deuxièmement, au fléchissement général de la production dans le Pacifique sud en 1953, après deux années très sèches; troisièmement, à l'accroissement rapide de la population qui a provoqué une augmentation de la consommation locale. Il faut espérer que les exportations de coprah accuseront une hausse en 1954; il semble d'ailleurs que la production soit plus élevée que celle des années précédentes et d'autre part le prix contractuel fixé par le Ministère de l'alimentation du Royaume-Uni a été porté à 70 livres 5 shillings 3 pence la tonne (au départ) au lieu de 65 livres 4 shillings 10 pence pour 1953.

53. Les exportations de caoutchouc et de noix de coco desséchées sont restées stationnaires, les prix de ces produits sur le marché mondial étant si bas que leur production n'est pas rentable.

54. Malgré l'augmentation des exportations, le montant total des échanges pour le Territoire a diminué en 1953; cette diminution est due au ralentissement des importations. Apparemment, les firmes commerciales ont voulu, en général, écouler les stocks accumulés en 1952, mais il semble que maintenant elles recommencent à importer pour constituer de nouvelles réserves.

La séance est suspendue à 16 h. 10; elle est reprise à 16 h. 40.

55. Passant au développement économique du Territoire, M. EDMONDS (Représentant spécial pour le Samoa-Occidental) souligne les progrès réalisés dans le domaine de la construction des routes et des ponts, notamment à Savai'i. D'ici deux ans, il sera possible de faire le tour de l'île en automobile. Presque partout, de nouveaux ponts en béton et acier viennent remplacer les anciens ponts de bois. Les ressources électriques et hydrauliques du Territoire se développeront grâce à la construction, à Avélé, d'une usine hydro-électrique d'une puissance de 1.000 kw et aux travaux entrepris à Fagamalo pour moderniser et étendre l'adduction d'eau.

56. Les entreprises privées ont marqué un renouveau d'activité. Les nouvelles usines de savon et de rechapage de pneus travaillent à un rythme accéléré. Le gouvernement a exonéré de droits de douane les matières premières que l'usine de savon est encore obligée d'importer. Le secteur privé a également prouvé sa vitalité en entreprenant la construction d'un nouveau bâtiment qui abritera la Banque de Nouvelle-Zélande.

57. Toutefois, c'est la production agricole qui reste l'élément crucial de l'économie du Territoire; le gouvernement a pris des mesures énergiques pour l'encourager. Les New Zealand Reparation Estates, en collaboration étroite avec le Département de l'agriculture, ont fait d'utiles expériences dans les plantations et dans l'élevage du bétail. Ils ont fourni au Département des semences sélectionnées de cocotier et des cosses qui ont été distribuées gratuitement et plantées sous la surveillance d'inspecteurs de l'agriculture, lesquels veillent à l'application des règlements visant à obtenir des produits d'exportation de première qualité. Le Département continue de diriger plusieurs entreprises, notamment une plantation de bananes et des parcelles d'expérimentation plantées en légumineuses fourragères, et il a commencé à reconnaître, à Savai'i, les terres qui viennent d'être achetées aux Reparation Estates. Les Reparation Estates poursuivent leurs expériences de culture du cocotier et du cacaoyer; ils ont réussi à étendre les plantations de café sur plus de cent acres et ont produit environ 15 pour 100 du coprah et 11 pour 100 du cacao exportés dans l'année qui s'est terminée le 31 mars 1953, ainsi que du bois de construction, de la viande de bœuf et du caoutchouc. L'importance de leur rôle dans l'économie du Samoa-Occidental est manifeste, si l'on considère qu'ils ont versé 39.400 livres sterling à l'Administration du Territoire à titre d'impôts et que tous les bénéfices qu'ils retirent de leur activité agricole sont réinvestis dans l'exécution de programmes approuvés par l'Administration.

58. Sur les dépenses nettes du Gouvernement du Territoire, 14 pour 100 vont à l'enseignement et 18 pour 100 à la santé et à l'hygiène publiques. Le gouvernement a prévu, pour 1955, une campagne de lutte contre le pian qui bénéficiera des conseils et du concours pratique de l'Organisation mondiale de la santé et du

Fonds des Nations Unies, pour l'enfance. L'année suivante, l'OMS organisera, pendant un semestre, des cours d'hygiène publique destinés aux médecins du Samoa-Occidental, mais auxquels pourra également assister le personnel médical des autres îles du Pacifique. L'OMS accordera une bourse à un médecin auxiliaire samoan qui ira étudier, sous la direction d'un spécialiste, le traitement des maladies mentales.

59. Certains des progrès les plus importants réalisés dans le domaine de la santé publique sont dus à l'hôpital d'Apia. Des médicaments nouveaux ont permis d'y soigner avec succès certains cas de lèpre; on y construit une nouvelle salle de maternité, et un dispensaire pour nourrissons, le seul que l'on trouve dans le Pacifique, rend rapidement la santé à nombre d'enfants samoans qui souffraient de sous-alimentation. Le taux de la mortalité infantile a diminué dans des proportions surprenantes; cet abaissement est dû en majeure partie à l'activité du dispensaire pour nourrissons et à celle que déploient, dans les divers districts, les comités féminins de village et les infirmières de formation samoane. Le Gouvernement néo-zélandais, de son côté, a approuvé une subvention de 7.000 livres sterling destinée à l'achat, par le Département de la santé publique, de nouveaux appareils de radiologie, et l'Administration du Territoire a inscrit à son budget un crédit pour la construction d'une nouvelle salle de radiologie. Dans l'ensemble, l'état de santé de la communauté samoane est bon, ainsi qu'en témoigne l'accroissement rapide de la population.

60. Les services de l'enseignement, au Samoa-Occidental, ont été améliorés et développés. A Poutasi, on a terminé, grâce à une subvention gouvernementale, la construction de la quatrième école de district du Territoire; on a également construit d'autres bâtiments scolaires et le programme d'études au Samoa College a été élargi; il comporte désormais des cours de travaux manuels, d'économie domestique et d'arts ménagers. La fusion de certaines écoles de villages a permis à leurs élèves de pousser leurs études au-delà du niveau de la classe IV (élémentaire).

61. Il y avait déjà 23 étudiants qui recevaient une formation professionnelle spécialisée en Nouvelle-Zélande grâce à des bourses d'études et, en décembre 1953, le Gouvernement néo-zélandais a attribué des bourses d'études nouvelles à 12 Samoans, dont huit élèves d'écoles publiques et quatre élèves d'écoles des missions. Depuis le début de 1954, un comité consultatif des bourses d'études conseille le gouvernement sur la politique à suivre pour l'octroi de bourses d'études et de perfectionnement et autres questions connexes. L'Administration étudie également un plan tendant à agrandir l'école normale d'instituteurs de manière à former d'urgence un plus grand nombre de maîtres d'école; cela s'impose du fait que le nombre des élèves inscrits dans les écoles publiques a augmenté de 1.600. C'est à dessein que l'on n'a pas inséré, dans le rapport annuel, le tableau indiquant la répartition des élèves des écoles publiques par âge, par sexe et par classe; en effet, la marge inévitable d'erreurs résultant des difficultés à obtenir des extraits de naissance dignes de foi rendrait ces statistiques extrêmement sujettes à caution.

62. A propos de la recommandation adoptée par le Conseil à sa douzième session (A/2427, p. 73) et de la suggestion formulée par la Mission de visite de 1953 (T/1079, par. 41), huit fonctionnaires samoans se perfectionnent dans les services publics néo-zélandais; l'Administration néo-zélandaise a offert d'envoyer au

Samoa-Occidental son expert principal en matière de formation du personnel, pour donner à l'Administration du Territoire des avis sur la refonte des méthodes destinées à préparer les autochtones aux emplois administratifs et techniques de l'administration. On a récemment créé une commission d'enseignement professionnel chargée de conseiller le gouvernement pour l'organisation d'un meilleur système de formation aux carrières du commerce et de l'industrie. La Commission de recours de la fonction publique a fonctionné de façon satisfaisante au Samoa et a récemment décidé que les fonctionnaires du Samoa-Occidental pouvaient former un recours contre la nomination de fonctionnaires provenant de l'Administration néo-zélandaise.

63. En ce qui concerne la législation du travail, l'Assemblée législative devra se prononcer sur un projet de loi fondé sur le texte du projet d'ordonnance contenu dans le rapport sur les conditions de travail au Samoa-Occidental préparé par M. Duncan, fonctionnaire du Département du travail et de l'emploi de la nouvelle Zélande.

64. L'activité de la Commission du Pacifique sud et de son Conseil de la recherche reste extrêmement précieuse pour le Territoire.

65. Enfin, à l'occasion de la visite récente du Gouverneur général, la population autochtone a manifesté son approbation chaleureuse de la politique de l'Autorité administrante, définie par le Premier Ministre dans sa déclaration de mars 1953, et a souligné qu'il convenait de porter aussi peu que possible atteinte aux coutumes samoanes dans les efforts concertés que l'on déploie en vue de préparer le Territoire à l'autonomie.

QUESTIONS CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE ET RÉPONSES DU REPRÉSENTANT SPÉCIAL

66. Répondant aux questions de M. JAIPAL (Inde), M. EDMONDS (Représentant spécial pour le Samoa-Occidental) indique qu'il ne s'est produit aucun retard dans la réunion de l'assemblée constituante. Dans sa déclaration, le Premier Ministre néo-zélandais avait envisagé une période préparatoire assez longue et avait pensé que l'assemblée ne pourrait guère se réunir avant la fin de 1954; en fait, il semble maintenant qu'elle sera probablement convoquée en octobre ou en novembre. L'objet essentiel de cette assemblée est de permettre à l'Autorité administrante de consulter la population du Samoa-Occidental ainsi que l'y obligent l'Accord de tutelle et la Charte; il serait donc prématuré, voire imprudent, de tenter d'exprimer l'opinion populaire avant que les intéressés se soient prononcés.

67. On trouve de plus amples renseignements sur les propositions relatives aux réformes constitutionnelles dans le rapport annuel sur le plan de développement que le Comité de travail a soumis à l'Assemblée législative en mars 1954.

68. M. JAIPAL (Inde) demande si la répugnance que semble manifester la population samoane à l'égard du suffrage universel des adultes risque de retarder l'accession du Samoa-Occidental à l'autonomie, et si l'Administration et le Comité de travail ont examiné la possibilité d'introduire progressivement ce suffrage dans les régions où l'on ne s'y oppose pas. Le parti démocratique samoan estime que l'on pourrait procéder ainsi, mais peut-être ne traduit-il pas l'opinion samoane générale.

69. M. EDMONDS (Représentant spécial pour le Samoa-Occidental) indique qu'au Samoa-Occidental la

population n'est guère favorable au suffrage universel des adultes qu'elle juge incompatible avec les coutumes traditionnelles. L'Autorité administrante est très désireuse de faire adopter par les Samoans des formes plus modernes de démocratie, mais ne veut pas aller jusqu'à leur imposer le suffrage universel. En fait, ils sont tout à fait habitués aux principes de sélection et de représentation. Les *mataï*, ou chefs des groupes familiaux, sont élevés à cette dignité par les membres du groupe. Le *mataï* est choisi, en raison de ses qualités, comme chef du groupe familial; une fois élu, il est considéré comme le porte-parole du groupe pour toutes les questions politiques, sociales et économiques. Néanmoins, s'il agit d'une façon contraire aux vœux de ceux qu'il représente, ceux-ci peuvent le destituer d'un commun accord, comme ils l'ont élu. Il n'est pas exact de dire que les *mataï* qui forment le parti démocratique samoan expriment nécessairement les vues des personnes non titrées. Toutefois, le Comité de travail continue à étudier l'ensemble de la question, et de toute manière, les débats de l'assemblée constituante seront entièrement publics, de sorte que quiconque désirera prendre la parole devant cette assemblée pourra le faire.

70. M. JAIPAL (Inde) reconnaît que les coutumes samoanes traduisent une conception fort avancée de la démocratie.

71. Il relève que le Conseil exécutif du Territoire comprend cinq Samoans et cinq Européens, et se demande s'il ne serait pas utile, dans l'intérêt du progrès politique du peuple samoan, d'augmenter le nombre des représentants samoans dans ce Conseil ou, tout au moins, d'accorder aux membres samoans certaines responsabilités importantes dans des départements tels que ceux de l'administration locale, de la santé publique, des communications et de l'agriculture.

72. M. EDMONDS (Représentant spécial pour le Samoa-Occidental) tient à faire remarquer en premier lieu que trois des membres dits Européens du Conseil exécutif ne représentent pas l'opinion publique européenne; ce sont des fonctionnaires qui sont là en leur qualité de chefs des divers départements de l'administration centrale. Le Conseil exécutif est un organe consultatif et le Haut-Commissaire accorde une importance particulière à l'opinion des membres non fonctionnaires pour toutes les questions examinées. Il ne faut pas oublier non plus que le Conseil exécutif n'est qu'un organisme provisoire et qu'il cédera la place, le moment venu, à un cabinet responsable devant la chambre des représentants. La composition et le mode d'élection du futur cabinet sont étudiés actuellement par le Comité de travail, dont les suggestions seront soumises à l'assemblée constituante. Entre-temps, l'Autorité administrante étudie activement les mesures à prendre pour faire participer plus étroitement les membres non-fonctionnaires du Conseil exécutif au travail des divers services gouvernementaux.

73. Pour ce qui est de la question de la citoyenneté commune pour tous les habitants du Samoa-Occidental, on convient généralement que les éléments européens ou partiellement européens de la population du Samoa-Occidental devraient, dans le futur Etat samoan, avoir les mêmes droits civiques que les Samoans; cependant, beaucoup de personnes craignent que de nombreuses difficultés d'ordre juridique, administratif et culturel surgissent si l'on voulait immédiatement donner à tous un même statut. En général les Samoans n'ont pas l'impression d'être victimes de mesures discriminatoires parce que la loi fait des différences entre les

personnes jouissant du statut européen et celles qui ont le statut samoan. D'une manière générale, ils admettent que les Européens peuvent être de bons citoyens samoans et, en fait, nombre de ceux qui ont le statut européen ne sont pas à tous égards des Européens au sens strict du terme. La différence réside principalement dans les coutumes et le mode de vie et les Samoans eux-mêmes sont désireux de préserver leur culture de l'influence, peut-être néfaste, des personnes d'une autre origine. Aussi, hésitent-ils à se prononcer en faveur d'un statut commun et le Comité de travail estime d'une manière générale que cette question devrait être laissée en suspens pour quelque temps, jusqu'à ce que toutes les difficultés aient été examinées par un sous-comité du Comité de travail, ou, peut-être, par une commission d'enquête désignée par l'Assemblée législative.

74. M. JAIPAL (Inde) en conclut que la question de la discrimination juridique ne présente pas, au Samoa-Occidental, une gravité particulière.

75. Il attire ensuite l'attention des membres du Conseil sur le petit nombre de Samoans qui occupent des postes élevés dans les services administratifs. On ne trouve que deux Samoans purs et quatre personnes de sang mêlé dans des postes importants de l'administration; dans les services de l'enseignement et de la santé publique, auxquels la délégation indienne attache un intérêt particulier, on ne trouve aux postes élevés que cinq Samoans contre 38 Européens. M. Jaipal demande quelles mesures l'Administration a prises pour constituer, dans le plus bref délai possible, un corps de fonctionnaires qualifiés.

76. M. EDMONDS (Représentant spécial pour le Samoa-Occidental) relève, en passant, que les Samoans considèrent les Européens ayant du sang samoan comme des "fils du Samoa"; il ne faut donc pas faire de différence à cet égard entre les "Samoans purs" et les "personnes d'origine en partie samoane".

77. En ce qui concerne la préparation des Samoans à la fonction publique, huit Samoans reçoivent actuellement un stage de formation dans divers ministères néo-zélandais. En outre, le Gouvernement néo-zélandais a pour principe de donner à tous les boursiers samoans, venus faire leurs études dans le pays, une certaine expérience du travail administratif avant qu'ils retournent au Samoa. Les dirigeants politiques samoans reconnaissent qu'il sera nécessaire pendant quelque temps encore de confier les postes élevés de l'administration à des personnes venues de l'extérieur, en attendant que les Samoans aient acquis la compétence technique et professionnelle nécessaire. A l'heure actuelle, trois étudiants samoans suivent les cours de la Faculté de médecine d'Otago et huit autres suivent les cours de diverses écoles normales en Nouvelle-Zélande. Leurs études une fois terminées, ils reviendront au Samoa-Occidental pour y occuper des emplois dans les Départements de l'éducation et de la santé publique. La plupart des fonctionnaires supérieurs de l'Administration possèdent des qualifications professionnelles et techniques étendues.

78. M. JAIPAL (Inde) demande ce qu'a pu faire jusqu'ici le Conseil d'administration locale pour améliorer l'administration locale et coordonner les activités des autorités locales.

79. M. EDMONDS (Représentant spécial pour le Samoa-Occidental) donne lecture d'une section de l'ordonnance concernant cette question et dit que le

Conseil d'administration locale s'est principalement attaché jusqu'ici à recevoir des demandes et à faire connaître son existence et ses buts aux autorités locales existantes, qui en sont encore à un stade embryonnaire. Aucune autorité locale n'a encore été établie en exécution de l'ordonnance qui a créé le Conseil et il est vraisemblable que plusieurs mois se passeront avant que le premier des services de ce genre, sans doute celui qui sera responsable de l'approvisionnement en eau, puisse être institué.

80. M. JAIPAL (Inde) rappelle que la Mission de visite de 1953 s'était renseignée sur la possibilité d'établir un système d'administration locale pour la ville d'Apia. Il voudrait savoir dans combien de temps cette ville disposera d'une administration locale et s'il serait possible d'établir une administration municipale distincte de l'administration locale de l'ensemble de la région,

au cas où les habitants des régions voisines protesteraient.

81. M. EDMONDS (Représentant spécial pour le Samoa-Occidental) décrit les raisons historiques qui expliquent le peu d'empressement des Samoans à voir créer une municipalité à Apia. Il subsiste des vestiges d'hostilité et, même de nos jours, la question est loin d'être simple, en égard aux conflits d'intérêts qui subsistent dans la région. L'Administration du Territoire s'est prononcée en faveur de l'établissement d'une municipalité, mais elle estime que c'est aux diverses catégories de population directement intéressées qu'il appartient de prendre l'initiative à cet égard. Les activités déployées par la Commission d'urbanisme qui vient d'être instituée dans cette région permettront peut-être d'obtenir les résultats souhaités.

La séance est levée à 18 heures.